JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 97-108

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__97_0>

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

IV.

VARIÉTÉS.

1. *Climat de la France.* — Les régions climatériques de la France ont été divisées en cinq principales, partageant notre pays en cinq climats assez bien caractérisés.

Les deux premiers, du nord-est et du nord-ouest, ont une température moyenne de 10 et 11 degrés centigrades; le nombre annuel des jours de pluie varie entre 114 et 140.

Le troisième climat est appelé *girondin* ou du *sud-ouest.* On désigne ainsi le vaste territoire compris entre la Loire et le Cher au nord et les Pyrénées au midi. On n'a pas encore décidé si le plateau central de l'Auvergne doit en faire partie; mais à part ce petit coin, on peut dire que ce climat règne de l'Océan à la chaîne des Cévennes, qui le sépare du bassin rhodanien. Au sud-est, il se termine à la montagne Noire et au massif qui sépare le bassin de l'Aude d'avec celui de la Garonne. Ce climat est assez favorisé du soleil, et quoique l'hiver y soit encore assez froid, les étés y sont chauds. La température moyenne annuelle est de 12.7 degrés. A Poitiers, la Rochelle, Agen, Toulouse et Pau, le thermomètre marque en hiver jusqu'à 12 degrés de froid, et en été on observe fréquemment 35 degrés.

La terre reçoit autant de pluie que dans le climat précédent; la plus grande quantité d'eau tombe en automne, et le nombre des jours pluvieux peut être porté à 130 par année. Les vents du sud-ouest dominent dans la partie septentrionale; dans l'autre moitié ce sont ceux d'ouest et de nord-ouest.

Le climat girondin est un des plus beaux de France; la fertilité du sol le rend favorable à toutes les cultures.

Toute la vallée de la Saône et du Rhône est soumise au climat *rhodanien* ou du *sud-est.* Il s'étend depuis Dijon et Besançon au nord, où il est en contact avec le climat vosgien, jusqu'à Viviers. Sa limite à l'ouest sont les Cévennes et la chaîne de hauteurs qui suivent à travers le Lyonnais et la Bourgogne, jusqu'aux premiers contre-forts des Vosges. A l'est, ses limites sont plus indécises; il s'arrête aux collines qui séparent le bassin de la Saône de celui de l'Ain, laissant en dehors le Jura et la Suisse française; mais il faut y rattacher toute la partie basse de la Savoie et du Dauphiné.

---

1. Voir un travail très-étendu sur le même sujet de M. Legoyt, année 1860, p. 93.

La température de cette région est de 11 degrés en moyenne, dans la vallée de la Saône et du Rhône. Celle des hivers est de 2 ½ degrés; mais les étés sont chauds, leur température moyenne dépassant 21 degrés.

L'eau donnée par les pluies est plus abondante que dans tout le reste de la France.

Les vents prédominants viennent du nord et du sud; ceux du nord-est et du sud-ouest sont assez rares.

Les orages sont plus fréquents qu'ailleurs; on compte 28 jours de tonnerre à Mâcon, comme moyenne de l'année.

Cette contrée est très-bien partagée sous le rapport de l'illumination solaire; c'est pour cela qu'elle est renommée par ses productions agricoles et surtout par la culture de la vigne.

Le dernier climat dont il nous reste à parler est celui du *midi*, ou *méditerranéen*, ou *provençal*. C'est le plus nettement tranché. Il est assez voisin de celui de l'Italie ou de l'Espagne.

Ce climat renferme le Roussillon, la partie maritime du Languedoc, le comtat Venaissin, la Provence, la Corse, Nice et toute la côte appelée rivière de Gênes. On peut y joindre l'Algérie.

182 années d'observations y ont donné 14.8 degrés pour la température moyenne de l'année; mais la différence entre l'hiver et l'été est la même que dans le climat girondin. La moyenne de l'été dans les villes donne 22.6 degrés et celle de l'hiver 6 ½ degrés. Des hivers d'une rigueur exceptionnelle se font remarquer cinq ou six fois par siècle dans ces pays méridionaux. En 1820, le thermomètre a marqué 17 ½ degrés au-dessous de zéro à Marseille. En 1709, le port de cette ville fut gelé.

Le nombre annuel des jours de pluie n'est que le 53, et le ciel est d'une grande pureté pendant la plus grande partie de l'année.

En Provence, le vent dominant vient du nord-ouest, c'est le *mistral*. Il est quelquefois d'une violence extrême. Il souffle souvent à Marseille, Arles, Avignon et Toulon; mais il est presque inconnu dans la vallée de l'Aude.

La végétation du Midi possède un caractère propre; parmi les nombreuses espèces d'arbres qui y croissent, on distingue l'olivier, le pistachier, le laurier commun, le myrte, le grenadier, l'oranger, le citronnier, etc. Aussi les jardins d'agrément y sont-ils peuplés d'une foule de plantes exotiques.

2. *Composition de l'armée française au 1er mars 1865*. — Le nombre des rengagements, des engagements volontaires après libération, et des remplacements administratifs souscrits depuis la promulgation de la loi du 26 avril 1855, était, au 1er mars 1865, de 227,368.

Les exonérations prononcées par les conseils de révision (195,815) et par les conseils d'administration des corps (19,857) se sont élevées, en totalité, à 215,672.

Il y avait donc, au 1er mars 1865, à valoir sur les exonérations futures, un excédant de 10,696 rengagements.

Voici la situation de l'armée au 1er mars 1865, indiquant :

1° Le nombre d'hommes (officiers et troupe) comptant à l'effectif de l'armée active;

2° Le nombre d'hommes composant la réserve.

En Algérie . .	Officiers	3,443	»	79,826
	Troupe.	»	76,383	
En Italie. . . .	Officiers	571	»	13,041
	Troupe.	»	12,470	
Au Mexique. .	Officiers	1,135	»	30,747
	Troupe.	»	29,612	
A l'intérieur. .	Officiers	17,292	»	276,513
	Troupe.	»	259,221	
Totaux.		22,441	377,686	400,127
Total de la réserve				214,002
Total général de l'effectif et de la réserve . . .				614,129

Il est bon de faire observer que, sur les 400,127 hommes composant l'effectif entretenu, il faut déduire un nombre considérable de militaires qui ne se trouvent pas disponibles dans le rang. Ce sont :

1° Les non-valeurs organiques, telles que les états-majors des places, la gendarmerie, l'école impériale de cavalerie, les compagnies de cavaliers de remonte, les vétérans, les aumôniers, médecins et pharmaciens des hôpitaux et officiers d'administration, les ouvriers militaires, boulangers, bouchers, botteleurs, etc.; les infirmiers militaires, les vétérinaires des dépôts de remonte et les hommes hors rang, maîtres-ouvriers, tailleurs, bottiers, selliers, etc.; le total de ces non-valeurs organiques est de 48,739;

2° Le déficit permanent dans les corps de troupe, tels que les hommes aux hôpitaux, en jugement et en détention, en mission ou détachés de leurs corps, aux écoles militaires, au recrutement, aux manufactures d'armes, aux usines, aux pénitenciers, etc., dont le total fait 19,538;

3° Enfin, les militaires en congé, dont la moyenne toute l'année est de 11,000.

Le total général de ces différentes catégories est de 79,277. Il serait donc vrai de dire que l'armée active réellement disponible (combattants) n'est pas de 400,127, mais bien de 320,850.

Si l'on considère que ces non-valeurs portent presque exclusivement sur la partie de l'armée qui est à l'intérieur, il est évident que cet effectif, au lieu d'être de 276,513, ainsi que l'indique le tableau ci-joint, est réellement de 197,236, c'est-à-dire d'environ 180,000 sous-officiers et soldats et 17,236 officiers.

On peut juger ainsi des difficultés que l'on éprouve à diminuer l'effectif entretenu.

(*Moniteur* du 4 mai 1865. — Extrait du rapport de M. le baron Travot sur le projet de loi relatif au contingent.)

3. *Multiplication et amélioration des établissements thermaux en France de 1838 à 1863.* — C'est à l'époque actuelle qui embrasse une période d'environ vingt années qu'il faut arriver pour avoir une idée de la grande quantité de travaux d'amélioration qui ont été consacrés à nos stations thermales. Elle a été de beaucoup la plus féconde en découvertes et en aménagements de sources, en constructions d'établissements et en embellissements de toute sorte. Cette époque a pour elle plusieurs causes de développement de nos ressources thermales : la facilité et la rapidité de locomotion dues aux chemins de fer; une préoccupation plus générale du corps médical vers le traitement hydrominéral; les recherches si remarquables de la chimie moderne sur la composition et la conservation des eaux minérales; enfin, des connaissances plus étendues de l'hydrologie souterraine.

A ces causes de prospérité de nos établissements thermaux, nous ajouterons encore la création, au ministère des travaux publics, de la commission dite des Eaux minérales, formée en 1864; la loi du 14 juillet 1856 sur la conservation et l'aménagement des eaux minérales; enfin, les décrets impériaux des 8 septembre 1864 et 28 janvier 1860, faisant règlement d'administration publique, pour les questions afférant à la conservation et au service général des eaux minérales. L'impulsion donnée trouvait ainsi un centre d'action immense.

Aussi les travaux accomplis pendant la période actuelle sont-ils considérables, et pour s'en faire une idée exacte, nous allons avoir recours à la statistique, en comparant deux époques entre elles, 1838 et 1863.

En 1838 :

On comptait en France 179 stations thermales exploitées, se décomposant comme suit :

114 stations balnéaires;

65 stations dans lesquelles l'eau minérale n'était distribuée qu'en boisson ou expédiée après puisement.

Dans ces 179 stations, on exploitait 641 sources, sur lesquelles on comptait 132 sources captées ou enchambrées.

A la même époque, il y avait 166 établissements de bains dans les 114 stations balnéaires.

En 1863 :

Le nombre des stations exploitées s'élevait à 243, se décomposant ainsi :

144 stations balnéaires;

99 stations dans lesquelles l'eau est prise en boisson ou exportée.

Dans les 243 stations, on exploite actuellement 875 sources, sur lesquelles on compte :

641 sources anciennes, dont 333 captées ou enchambrées;

234 sources nouvelles, presque toutes captées;

125 établissements anciens;

37 établissements nouveaux ou entièrement reconstruits.

Ainsi, de 1838 à 1863, on a capté ou enchambré 333 sources anciennes; on en a découvert et capté 234 nouvelles. On a amélioré, agrandi ou construit 87 établissements de bains. En outre, le nombre des stations pour boisson et expédition s'est élevé de 65 à 99, sous l'influence de la généralisation des eaux minérales à domicile.

Quant au débit des anciennes sources comparé au débit des sources nouvelles, leur chiffre de comparaison s'établit, pour les 27 stations les plus importantes, par le résultat suivant :

En 1838, dans ces stations, 167 sources exploitées débitaient journellement 11,771,000 litres d'eau.

En 1863, le nombre actuel des sources ayant été porté à 299, leur débit total s'est élevé à 21,182,000 litres, soit un accroissement de 9,411,000 litres.

Relativement aux établissements thermaux, il n'en existait, en 1838, dans ces stations que 62; leur nombre s'élève actuellement à 76, c'est-à-dire 14 en plus, sans compter que 23 de ces établissements ont été agrandis ou améliorés pendant cette dernière période; 21 ont été, en outre, construits à neuf.

(*Moniteur* du 26 septembre 1866.)

4. Les sociétés de secours mutuels en France en 1865. — Les résultats statistiques qui vont suivre sont extraits d'un rapport présenté à l'Empereur, le 30 décembre 1866, par la commission supérieure d'encouragement et de surveillance de ces sociétés.

Au 31 décembre 1865, on comptait 5,288 sociétés de secours mutuels, tant approuvées qu'autorisées. Ces sociétés comprenaient 782,498 membres, dont 96,956 honoraires et 685,542 participants (hommes, 579,585; femmes, 105,957).

L'augmentation sur l'année 1864 a été de 248 sociétés, de 68,153 membres, dont 11,397 honoraires et 56,756 participants (47,835 hommes et 8,921 femmes).

L'augmentation de l'année 1864 sur 1863 avait été de 319 sociétés, et de 37,823 membres, et de 1863 sur 1862, de 139 sociétés et de 37,478 membres.

Ces rapprochements permettent d'apprécier les progrès incessants de l'institution.

En 1865, l'avoir total des sociétés, y compris les fonds de retraite, représentait une somme de 39,830,673 fr. 39 c.

Cet avoir était, au 31 décembre 1864, de 36,624,622 fr. 77 c., et au 31 décembre 1863, de 34,270,772 fr. 48 c.

Il s'est, par conséquent, accru, en deux ans, de 5,559,900 fr. 91 c., ou de 17 p. 100.

Les recettes et les dépenses de l'année ont atteint les chiffres ci-après :

Recettes.		*Dépenses.*	
Souscriptions des membres honoraires	1,134,209f 98c	Indemnités aux malades	4,321,871f 64c
Subventions, dons et legs	610,128 49	Honoraires des médecins	1,408,846 94
Intérêts des fonds placés	1,107,549 16	Médicaments	1,651,195 94
Cotisations des membres participants	8,760,656 88	Frais funéraires	507,544 98
Droits d'entrée	391,949 62	Secours aux veuves et aux orphelins	271,044 22
Amendes	280,147 24	Pensions d'infirmités ou de vieillesse	986,526 55
Recettes diverses	661,258 63	Frais de gestion	557,960 42
Total	12,945,900 »	Dépenses diverses	956,292 80
		Versements au fonds de retraites	649,687 15
		Total	11,310,970 64

Les recettes ont donc excédé les dépenses de 1,634,929f 36c
mais le fonds de retraites s'est accru de 1,571,121 26

Il en résulte un excédant total de 3,206,050 62

En comparant le chiffre de cotisation des membres participants, montant à 8,760,656 fr. 88 c., à celui des dépenses qui résultent des engagements positifs des statuts, savoir :

Indemnités aux malades	4,321,871f 64c
Honoraires des médecins	1,408,846 94
Prix des médicaments	1,651,195 94
Frais funéraires	507,544 98
Frais de gestion	557,960 42
Total	8,447,419 92

on obtient un excédant de 313,236 fr. 96 c. En sorte que les sociétés ont pu, cette année, comme les précédentes, suffire à toutes leurs dépenses obligatoires à l'aide des versements des membres participants.

Ces chiffres donnent la moyenne suivante pour chaque sociétaire participant :

		Chiffres de 1863.
La cotisation est par an de	12f 78c	12f 31c
L'indemnité	6 30	5 90
Le médecin	2 06	1 95
Les médicaments	2 41	2 20
Les frais funéraires	0 74	0 62
Les frais de gestion	0 81	0 81
La réserve	0 46	0 83
	12 78	12 31

Le rapprochement des deux années montre que, pour chaque sociétaire, la dépense moyenne a augmenté, sauf pour les frais de gestion qui sont restés les mêmes, et la réserve qui a diminué de moitié.

Le nombre des malades a été de 179,322, dont 150,054 hommes et 29,268 femmes, ce qui donne une moyenne de 26.96 malades pour 100 sociétaires; 26.67 pour les hommes et 28.50 pour les femmes.

Il a été payé 3,690,398 journées de maladie, savoir : 3,211,592 aux hommes et 478,806 aux femmes. La moyenne des journées payées a été de 21.40 pour chaque homme malade et de 16.36 pour chaque maladie chez les femmes.

Le nombre moyen des journées de maladie a été, pour chaque sociétaire, de 5.54, dont 5.71 pour les hommes et 4.66 pour les femmes.

Les décès survenus pendant l'année s'élèvent à 9,719, ce qui donne pour moyenne 1.46 pour 100 sociétaires.

En résumé, les résultats qui ressortent de ces chiffres s'écartent peu de ceux qui ont été signalés dans les rapports précédents, relativement au nombre des malades, à la moyenne des jours de maladies et des journées payées aux hommes et aux femmes, et à la proportion des décès.

Si le nombre des sociétés nouvellement créées a été un peu inférieur à celui de 1864, le chiffre des membres honoraires ou participants s'est élevé dans une proportion très-notable.

Les sociétés qui se sont fondées sur les bases du décret de 1852, et qu'on désigne sous le nom de sociétés approuvées, tendent à s'accroître sans cesse aux dépens des sociétés simplement autorisées. Ces dernières ont vu cette année diminuer leur nombre de 23, tandis qu'il a été fondé 271 sociétés approuvées nouvelles.

Les 3,631 sociétés approuvées, qui existaient au 31 décembre 1865, possédaient un personnel de 549,529 membres, dont 87,186 honoraires et 462,343 participants, dont 385,195 hommes et 77,148 femmes. Cette situation présente sur l'année 1864 une augmentation de 11,018 honoraires, 51,837 participants, 44,199 hommes et 7,638 femmes.

L'avoir total de ces sociétés, lequel était au 31 décembre 1865 de 25,887,447 fr., s'est accru, par rapport à l'année précédente, de 2,907,915 fr.

Sur le fonds de dotation, 44,450 fr. ont été distribués sous forme de subvention à 103 sociétés, ce qui donne une moyenne de 431 fr. par société. Comme par le passé, la presque totalité de cette subvention a été accordée à des sociétés nouvelles, pour frais de premier établissement.

Une somme de 51,000 fr., prélevée également sur la dotation de l'institution, a été versée au fonds de retraite au profit des sociétés qui, après avoir consacré leurs

épargnes à fonder des pensions pour la vieillesse, avaient été obligées de s'arrêter faute de ressources. Grâce à ce nouveau mode de secours, 410 sociétés ont reçu chacune une moyenne de 124 fr.

De plus, dans le courant de l'année 1865, les sociétés approuvées ont versé au fonds de retraite 649,687 fr. 15 c., et la dotation y a ajouté la somme de 440,251 fr., ce qui, avec les intérêts capitalisés, les dons et legs et les fonds réintégrés par suite du décès des pensionnaires, élève le total des recettes de l'année pour ce service à 1,571,121 fr. 26 c.

2,222 sociétés possédaient, au 31 décembre 1865, en fonds de retraite, une somme de 10,492,169 fr. 34 c.; à la même époque, le nombre des pensions montait à 888, et le montant des rentes servies à 55,803 fr.

Le capital constitutif de ces rentes était de 1,234,908 fr.; il n'était au 31 décembre 1862 que de 679,683 fr. On n'ignore pas que ce capital doit faire retour au fonds de retraites, après le décès des pensionnaires, au profit des sociétés qui l'ont créé.

T. L.

5. *Situation des chemins de fer français au 17 janvier 1867.* — Elle se résume ainsi :

	Ancien réseau.	Nouveau réseau.	Total.
	Kil.	Kil.	Kil.
Nord	1,100	514	1,614
Est	975	2,113	3,088
Ouest	900	1,637	2,537
Orléans	2,017	2,190	4,207
Lyon-Méditerranée	2,622	3,232	5,854
Midi	797	1,454	2,251
Ceinture	17	»	17
Victor-Emmanuel	»	134	134
Compagnies diverses[1]	1,348	»	1,348
Totaux	9,776	11,274	21,050[2]

La longueur totale des lignes livrées à l'exploitation, au 31 décembre 1865, était de 13,652 kilomètres.

La campagne de 1866 est venue ajouter à ce chiffre un contingent important. Le développement total des lignes ouvertes dans cette année est, en effet, de 944 kilomètres, répartis ainsi qu'il suit :

---

1. Compagnies diverses :

	Kil.		Kil.
Charentes	298	*Report*	1,239
Orléans à Châlons-sur-Marne	247	Saint-Dizier à Vassy	22
Arras à Étaples	141	Anzin à Somain	19
Vendée	121	Chauny à Saint-Gobain	15
Médoc	98	Dunkerque à la frontière belge	14
Libourne à Bergerac	63	Marseille à la Madrague de Podestat	11
Épinac à Velars	55	Hazebrouck à la frontière belge	14
Sathonay à Bourg	51	La Croix-Rousse à Sathonay	7
Lille à Béthune et à Bully-Grenay	45	Enghien à Montmorency	3
Valenciennes à Lille	43	Armentières à la frontière belge	3
Perpignan à Prades	42	Vireux à la frontière belge	2
Vitré à Fougères	35	Lyon à la Croix-Rousse	1
A reporter	1,239	Total égal	1,350

2. Non compris 216 kilomètres pour les chemins d'intérêt local :

	Kil		Kil.
Paray-le-Monial à Mâcon	69	*Report*	182
Châlons à Lons-le-Saulnier	62	Münster à Colmar	18
Pont-de-l'Arche à Gisors	51	Glos-sur-Risle à Pont-Audemer	16
A reporter	182	Ensemble	216

Nord : Soissons à Laon			34
Est : Châtillon-sur-Seine à Chaumont			43
Ouest : Mayenne à Laval		20	156
— Dreux à Laigle		60	
— Argentan à Flers		43	
— Laigle à Conches		33	
Orléans : Chalonnes à Cholet		41	218
— Nantes à Napoléon-Vendée		75	
— Massiac à Murat		35	
— Aurillac à Figeac		65	
— Embranchement de Decazeville		2	
Paris-Lyon-Méditerranée :	Le Coteau à Amplepuis	26	283
—	Tarare à Saint-Germain au Mont-d'Or	33	
—	Gray à Ougne	27	
—	Cercy-la-Tour à Nevers	53	
—	Brioude à Langeac	32	
—	Montbrison à Andrezieux	18	
—	Le Puy au Pont-du-Lignon	45	
—	Aix à Annecy	49	
Midi : Langon à Bazas		10	120
— Tarbes à Lourdes		29	
— Pau (Billières) à Pau (Axe)		2	
— Bayonne (Mousserolles) à Bayonne		2	
— Boussens à Saint-Girons		31	
— Castres à Mazamet		19	
— Perpignan à Collioure		27	
Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonne			36
Sathonay à Bourg			51
Enghien-les-Bains à Montmorency			3
Total			944

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance de ces divers chemins de fer, qui appartiennent pour la plupart à de grandes lignes dont l'achèvement complet ne se fera plus longtemps attendre.

Il résulte des chiffres qui précèdent que la longueur totale des lignes exploitées au 31 décembre 1866 est de 14,506 kilomètres, et, par suite, que la longueur restant à terminer ou à construire est de 6,544 kilomètres, savoir :

	Longueur exploitée.	Longueur à construire.	Total.
	— Kil.	— Kil.	— Kil.
Nord	1,231	383	1,614
Est	2,555	533	3,088
Ouest	2,013	524	2,537
Orléans	3,285	922	4,207
Lyon-Méditerranée	3,513	2,341	5,854
Midi	1,616	635	2,251
Ceinture	17	»	17
Victor-Emmanuel	106	28	134
Compagnies diverses	170	1,178	1,348
Totaux	14,506	6,544	21,050

Ces derniers chiffres se décomposent, d'ailleurs, de la manière suivante, entre l'ancien et le nouveau réseau :

	Ancien réseau.	Nouveau réseau.	Total.
	Kil.	Kil.	Kil.
Lignes exploitées.	7,852	6,654	14,506
Lignes à terminer	1,924	4,620	6,544
Totaux	9,776	11,274	21,050

Quant à la situation des dépenses faites et à faire par les compagnies, au 31 décembre 1866, pour travaux de premier établissement, non compris les subventions de l'État, elle se résume ainsi qu'il suit :

	Dépenses au 31 décembre 1866.	Dépenses à faire au 1er janvier 1867.	Total.
	Fr.	Fr.	Fr
Nord.	599,580,000	85,197,000	684,777,000
Est.	1,018,300,000	161,700,000	1,180,000,000
Ouest	863,400,000	249,600,000	1,113,000,000
Orléans	1,105,150,000	237,850,000	1,343,000,000
Lyon-Méditerranée . .	1,915,840,000	708,460,000	2,624,300,000
Midi	534,441,000	152,709,000	687,150,000
Ceinture.	8,744,000	»	8,744,000
Victor-Emmanuel. . .	45,000,000	21,000,000	66,000,000
Compagnies diverses .	82,740,000	190,289,000	273,029,000
Totaux. . . .	6,173,195,000	1,806,803,000	7,980,000,000

Les dépenses faites et à faire se partagent entre les deux réseaux de la manière suivante :

	Ancien réseau	Nouveau réseau.	Total.
	Fr.	Fr	Fr.
Dépenses faites	3,074,365,000	3,098,830,000	6,173,195,000
Dépenses à faire . . .	509,014,000	1,297,791,000	1,806,805,000
Totaux. . . .	3,583,379,000	4,396,621,000	7,980,000,000

Le rapprochement des divers chiffres que nous venons d'énoncer fait ressortir les dépenses moyennes faites et à faire par les compagnies pour chaque kilomètre de chemin de fer, savoir :

Pour l'ancien réseau, à 365,526f
Pour le nouveau réseau, à 380,978
Et en moyenne générale, à. 379,097

Le concours que l'État a jugé nécessaire de prêter aux compagnies de chemins de fer, pour assurer l'accomplissement de leur œuvre, s'est produit sous des formes diverses. Il a consisté, soit dans des prêts remboursables, soit dans l'exécution de travaux par les soins et aux frais de l'État, soit enfin dans des subventions, dont les unes sont payables en capital, et dont les autres ont été converties en un nombre d'annuités égal au nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration de chaque concession.

Les sommes dépensées par l'État, au 31 décembre 1866, pour travaux et pour subventions en capital, s'élèvent, déduction faite des prêts qui sont intégralement remboursés, au chiffre de 978,753,377.

Les travaux restant à exécuter par l'État, à titre de subvention, consistent dans l'achèvement de la ligne de Toulouse à Bayonne, dans la construction des lignes de Toulouse à Auch, de Montrejeau à Bagnières-de-Luchon et de Lourdes à Pierrefite, lignes concédées à la Compagnie du Midi, et, en outre, dans l'achèvement du

chemin de fer de ceinture, rive gauche, concédé à la Compagnie de l'Ouest. Ce dernier chemin, ainsi que celui de Toulouse à Bayonne, sera livré à l'exploitation dans le courant de l'année 1867; quant aux autres lignes, elles ne pourront être commencées que vers la fin de la même année ou dans les premiers mois de 1868. Les dépenses à faire, à partir du 1er janvier 1867, pour l'achèvement de ces divers travaux, sont évaluées à la somme de 17,350,000 fr.

D'un autre côté, les termes de subventions restant à payer aux Compagnies des Charentes, de la Vendée, de la Dombes, de Perpignan à Prades, et, en outre, au gouvernement italien, après l'achèvement du souterain du Mont-Cenis, s'élèvent à 52,558,000 fr.

Enfin les subventions payables en annuités représentant un capital de 396,169,863 fr., dont l'intérêt et l'amortissement, calculés au taux de 4 ½ p. 100 pour une période moyenne de 92 ans, montent au chiffre de 18,272,500 fr. par an. Ce mode de payement s'applique à la Compagnie d'Orléans à partir du 1er octobre 1863, et aux autres compagnies à partir du 1er mai ou 1er juin 1865.

D'après les chiffres qui précèdent, l'ensemble des subventions allouées par l'État pour l'établissement du grand réseau des chemins de fer s'élèvera, en capital, à la somme de 1,444,831,260 fr., représentant une somme de 68,638 fr. par kilomètre, de sorte que le coût total du réseau actuel des chemins de fer de l'Empire, y compris les dépenses faites par les compagnies, sera, par kilomètre, de 447,735 fr.

Indépendamment des subventions dont nous venons de parler, l'État s'est engagé à garantir, pendant 50 années, aux Compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Lyon, Méditerranée et du Midi, un intérêt de 4 p. 100, avec amortissement calculé au même taux, sur le capital de premier établissement d'une partie déterminée des lignes comprises dans leur concession.

Pour la Compagnie du Victor-Emmanuel, la garantie d'intérêt est de 4 ½ p. 100, mais elle s'étend à toute la durée de la concession et ne comprend pas l'amortissement du capital garanti.

Les sommes ainsi avancées par l'État doivent lui être remboursées par les Compagnies, avec l'intérêt calculé à 4 p. 100, dès que le revenu du réseau garanti excédera le montant de l'annuité que l'État est tenu de compléter. Ces dispositions, qui semblaient, dans le principe, devoir être très-onéreuses pour le Trésor, ne lui imposeront par le fait que des avances d'un chiffre modéré, et dont le remboursement, d'ailleurs, ne paraît pas douteux. Dès les premières années, en effet, de l'application de la garantie, c'est-à-dire depuis 1864 pour la Compagnie de l'Est, et depuis 1865 pour les autres compagnies, la progression des produits annuels a été beaucoup plus rapide qu'on ne l'avait prévu, et les espérances qu'on avait conçues, à cet égard, ont été largement dépassées.

La garantie d'intérêt à payer par l'État pour l'exercice 1866 ne dépassera pas, et peut-être même n'atteindra pas, le chiffre de 31 millions.

Les derniers exposés de la situation de l'Empire ont déjà fait connaître que, dans la pensée du gouvernement, le grand réseau des chemins de fer de l'Empire ne devait pas être considéré comme définitivement arrêté, et que, pour en combler les lacunes, il y aurait lieu d'y ajouter successivement de nouvelles lignes, dont la longueur totale pouvait être évaluée à 2,000 kilomètres environ.

L'administration a poursuivi, dans le cours de la dernière année, l'étude de celles de ces lignes qui paraissaient offrir le plus d'importance. Les projets en ont été sou-

mis à une instruction qui est aujourd'hui très-avancée. (Extrait de l'*Exposé de la situation de l'Empire*.)

6. *Progrès du réseau des chemins de fer français.* — Il nous semble digne d'intérêt d'étudier la marche progressive de ces immenses travaux; c'est ce que nous allons faire en nous appuyant sur les documents officiels publiés par le ministère des travaux publics.

En 1823, une ordonnance royale en date du 26 février concède la création d'une ligne ferrée de Saint-Étienne à Andrézieux, sur une longueur de 17 kilomètres.

En 1826, une ordonnance royale du 7 juin concède la ligne de Saint-Étienne à Lyon sur une longueur de 56 kilomètres.

En 1828, une ordonnance royale en date du 27 août concède la ligne d'Andrézieux à Roanne, sur une longueur de 68 kilomètres; — 141 kilomètres de chemins de fer, tel est le bilan de 1823 à 1830 inclusivement.

De 1831 au 31 décembre 1841, il est concédé 1,108 kilomètres de chemins de fer; — total pour cette période de 17 ans, 1,149 kilomètres.

Le 3 mai 1841, les Chambres votent la loi sur l'expropriation pour causes d'utilité publique, et nous allons voir la proportion croissante des concessions de chemins de fer dans cette nouvelle période de dix années.

En 1841, 1 kilomètre : Saint-Vaast-le-Haut à Anzin.

En 1842, 94 kilomètres : Rouen (Sotteville) au Havre.

En 1843, 138 kilomètres : Mines de Mont-Lambert à Saint-Étienne, 8 kilom.; Avignon à Marseille, 121 kilom.; embranchement de la Joliette, 3 kilom.; raccordement à Tarascon, 6 kilom.

En 1844, 881 kilomètres : Paris à Sceaux; 11 kilom.; Amiens à Boulogne, 123 kilom.; Orléans au Bac-d'Allier et raccordement, 171 kilom.; Vierzon à Châteauroux, 60 kilom.; Orléans à Bordeaux, 461 kilom.; Montpellier à Nîmes, 52 kilom.; Le Pecq à Saint-Germain, 3 kilom.

En 1845, 2,165 kilomètres : Montereau à Troyes, ancienne gare, 100 kilom.; Paris à la frontière, par Lille, 288 kilom.; Douai à la frontière, par Valenciennes, 48 kilom.; Lille à Calais, 105 kilom.; Hazebrouck à Dunkerque, 39 kilom.; Fampoux à Hazebrouck, 54 kilom.; Malaunay à Dieppe, 50 kilom.; Beuzeville à Fécamp, 20 kilom.; Paris à Strasbourg, bifurcation et raccordement, 501 kilom.; Épernay à Reims, 30 kilom.; Frouard à Sarrebruck (frontière), 122 kilom.; Tours à Nantes, 194 kilom.; Paris à Lyon, 512 kilom.; Creil à Saint-Quentin, 102 kilom.

En 1846, 864 kilomètres : Asnières à Argenteuil, 4 kilom.; Lyon à Avignon, 231 kilom.; embranchement sur Grenoble, 91 kilom.; Bordeaux à Cette, 480 kilom.; embranchement de Castres, 55 kilom. Ces quatre dernières concessions ont été abandonnées en 1847. Abscon à Somain, 3 kilom.

En 1847 : Néant.

En 1848, 11 kilomètres : Embranchement de Nevers, première section, *Orléans*, 1 kilom.; deuxième section, *Lyon-Méditerranée*, 10 kilom.

En 1849 : Néant.

En 1850 : Néant.

En 1851, 378 kilomètres : Versailles à Rennes, 359 kilom.; raccordement de Viroflay, 2 kilom.; Batignolles à Bercy, ceinture, 17 kilom.; soit pour la période de 1841 à 1851 inclus, 4,532 kilom.

Nous sommes obligé d'abréger ce travail en atteignant la période 1852-1862; les concessions se multiplient, en effet, d'une façon tellement rapide, que nous devons nous borner, pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, à publier les chiffres en bloc :

En 1852	on a concédé	2,876	kilomètres.
En 1853	—	1,855	—
En 1854	—	395	—
En 1855	—	2,513	—
En 1856	—	11	—
En 1857	—	2,594	—
En 1858 (néant)			
En 1859	—	498	
En 1860	—	216	—
En 1861	—	1,046	—
Soit, pour cette période de dix années,		12,004	kilomètres.

Ce qui constitue, sur la dernière période décennale, une différence de plus de 7,572 kilomètres.

Si nous continuons cette étude jusqu'au 31 décembre 1865, nous trouverons qu'il a été concédé :

En 1862	824	kilomètres.
En 1863	2,502	—
En 1864	870	—
En 1865	404	—
Soit, pour cette dernière période qui complète les concessions dont se compose notre réseau actuel	4,600	kilomètres.

7. *Bureaux télégraphiques en France au 1er décembre 1866.* — Par suite des créations qui ont eu lieu dans le courant de 1866, le nombre des bureaux télégraphiques de l'empire se trouvait porté, au 1er décembre, à 2,091, répartis ainsi qu'il suit :

Bureaux complets ou limités	538
Bureaux municipaux	481
Bureaux sémaphoriques	133
Bureaux de gare	939
Total	2,091

8. *Médecine gratuite en France.* — En 1865, les services de médecine gratuite organisés dans 43 départements en faveur des indigents des campagnes ont donné les résultats suivants :

Les dépenses, consistant en indemnités aux médecins, achats de médicaments et de mobiliers médicaux, en frais d'impression, etc., se sont élevées à 1,156,975 fr. Elles ont été couvertes à l'aide des ressources provenant des allocations départementales et communales, des subventions de l'État, des souscriptions particulières, etc. 766,037 indigents étaient inscrits sur les listes de gratuité. 224,928 ont été soignés. Les médecins attachés au service ont donné 255,822 consultations, et ont fait au domicile des malades 613,617 visites.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.